HAITI

LES DÉPLACEMENTS RECORDS ET L'INSÉCURITÉ AGGRAVENT LA CRISE ALIMENTAIRE

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË

SEPTEMBRE 2026 - JUIN 2027

Publiée le 6 novembre 2026

SITUATION ACTUELLE (SEPT 2026 - FÉVRIER 2027)

5,94M

53% de la population analysée

Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou plus)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	0 Catastrophe
Phase 4	1 802 000 Urgence
Phase 3	4 142 000 Crise
Phase 2	3 160 000 Stress
Phase 1	2 122 000 Sécurité alimentaire

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2027)

6,35M

57% de la population analysée

Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou plus)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	0 Catastrophe
Phase 4	1 974 000 Urgence
Phase 3	4 379 000 Crise
Phase 2	2 795 000 Stress
Phase 1	2 077 000 Sécurité alimentaire

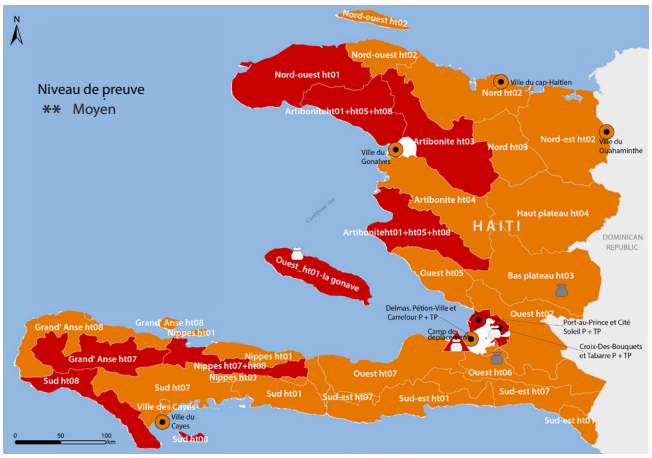
VUE D'ENSEMBLE

Haïti reste en proie à une crise alimentaire de plus en plus grave, alimentée par l'escalade de la violence armée, des déplacements de population, un déclin économique prolongé, des prix alimentaires croissants et des chocs climatiques liés à El Niño.

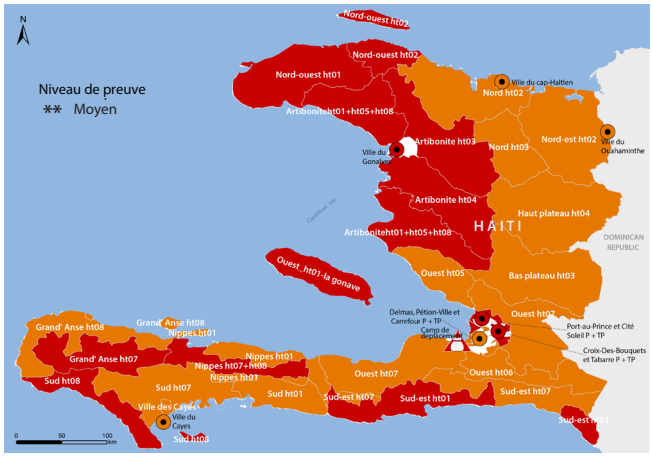
Plus de 5,94 millions de personnes sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 ou plus de l'IPC) entre septembre 2026 et février 2027. Environ une personne sur deux ne peut donc pas accéder de manière régulière à une alimentation suffisante, ou doit recourir à des stratégies d'adaptation d'urgence relatives aux moyens d'existence pour y accéder. Environ 1,8 million de personnes (16 % de la population) sont en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC). La concentration des situations d'Urgence dans les zones touchées par l'insécurité, les déplacements et la marginalisation économique est particulièrement préoccupante. Ainsi, 10 des 30 unités d'analyse du pays sont classées en Phase 4, notamment les sites de déplacés, les groupes de population vulnérables des quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (zone de Croix-des-Bouquets et Tabarre, Port-au-Prince et Cité Soleil), ainsi que plusieurs zones de l'Artibonite HT03 et HT01+HT05+HT08, de la Grand'Anse HT07, des Nippes HT07+HT08, du Nord-Ouest HT01, La Gonave Ouest HT01 et du Sud HT08. Par rapport à la dernière analyse IPC, le nombre de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë a augmenté de 240 000.

L'insécurité demeure l'un des principaux chocs affectant les conditions de vie de la population haïtienne. Elle dépasse largement la violence physique et les déplacements de population, et constitue un facteur majeur de perturbation économique, sociale et territoriale. Ses effets sont particulièrement graves à Port-au-Prince ainsi que dans l'Ouest, l'Artibonite et le Centre. Dans ces zones, l'expansion des activités des groupes armés continue d'éroder les moyens d'existence des populations, de perturber la production agricole et d'entraver les flux commerciaux et

Situation actuelle: septembre 2026 - février 2027



Situation projetée: mars - juin 2027
Situation actuelle: septembre 2026 - février 2027



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

1 - Minimale
2 - Stress
3 - Crise
4 - Urgence
5 - Famine
Zones non analysées
Zones avec preuves insuffisantes

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation urbaines

Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25 % des ménages ont entre 25 % et moins de 50 % de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Au moins 25 % des ménages ont 50 % ou plus de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

le fonctionnement des marchés. Elle réduit aussi l'accès physique et économique des ménages à la nourriture et aux services essentiels. En raison de l'insécurité, le chômage augmente fortement et les niveaux de déplacements ont atteint des niveaux sans précédent. Environ 1,49 million de personnes ont été déplacées, ce qui accentue la pression sur les communautés d'accueil et accroît la concurrence pour des ressources déjà rares. Parallèlement, la récession économique prolongée d'Haïti, le ralentissement de l'activité économique et la faible capacité budgétaire continuent de limiter l'accès à la nourriture. L'inflation, qui a atteint 17 % en glissement annuel en août 2026, érode davantage le pouvoir d'achat des ménages. En outre, la hausse des coûts de transport, due à l'augmentation des prix du carburant, réduit la capacité de dépense des ménages, les contraignant d'avantage à faire des arbitrages entre leurs besoins alimentaires les plus urgents et d'autres besoins essentiels non alimentaires.

La légère détérioration de l'insécurité alimentaire est également due à des risques climatiques croissants. Haïti reste très vulnérable aux effets de l'épisode El Niño 2026-2027, compte tenu notamment de la forte dépendance du pays à l'égard de l'agriculture pluviale. Les déficits pluviométriques et les températures supérieures à la moyenne associés à El Niño affectent déjà la production agricole et menacent les prochaines récoltes, si elles perdurent pendant les mois d'hiver et printemps prochains. La baisse de la production agricole devrait limiter la disponibilité alimentaire et les revenus des ménages agricoles. L'Artibonite, la Grand'Anse et le Nord-Ouest sont susceptibles d'enregistrer les plus fortes baisses de production agricole en raison des conditions plus sèches que la normale induites par El Niño. Dans le même temps, de nombreux ménages parmi les plus vulnérables dépendent fortement de l'aide humanitaire pour couvrir leurs besoins alimentaires. Or l'ampleur de l'assistance reste insuffisante face à des besoins en forte hausse, en particulier parmi les personnes déplacées internes (PDI) et les résidents des zones touchées par l'insécurité, les déplacements, les chocs économiques et les contraintes d'accès humanitaire.

La situation de la sécurité alimentaire devrait se détériorer davantage pendant la période de projection de mars à juin 2027. Le nombre de personnes en situation de Crise ou pire devrait atteindre 6,35 millions, soit 57 % de la population analysée, dont près de 2 millions de personnes en Urgence (Phase 4 de l'IPC). Quatre zones supplémentaires de l'Artibonite, du Sud-est et du Nord-ouest devraient basculer en Urgence (Phase 4 de l'IPC) sous l'effet combiné de l'insécurité, des difficultés économiques, des déplacements et des chocs climatiques.

L'assistance alimentaire humanitaire devrait se poursuivre dans plusieurs zones analysées, mais avec une couverture géographique et des rations réduites par rapport à la période actuelle. Dans la plupart des zones, l'assistance restera inférieure aux seuils de significativité de l'IPC. Seuls les Camps de déplacés font exception : une assistance modérément significative devrait toucher 59 % de cette population et couvrir 25 pourcent des besoins journaliers en kilocalories. Globalement, l'assistance restera insuffisante pour compenser les effets combinés de l'insécurité, des déplacements, du déclin économique et des chocs liés à El Niño. À l'avenir, des efforts urgents sont nécessaires pour garantir une assistance alimentaire humanitaire élargie et sans entrave. Il est nécessaire d'investir dans le relèvement des moyens d'existence et dans des interventions de protection qui renforcent la résilience et réduisent la dépendance des ménages aux marchés de plus en plus volatils. Une attention prioritaire doit être accordée aux populations les plus vulnérables, en particulier les PDI et les ménages touchés par l'insécurité, dont les capacités d'adaptation et les mécanismes de soutien social sont de plus en plus mis à rude épreuve.

Facteurs déterminants

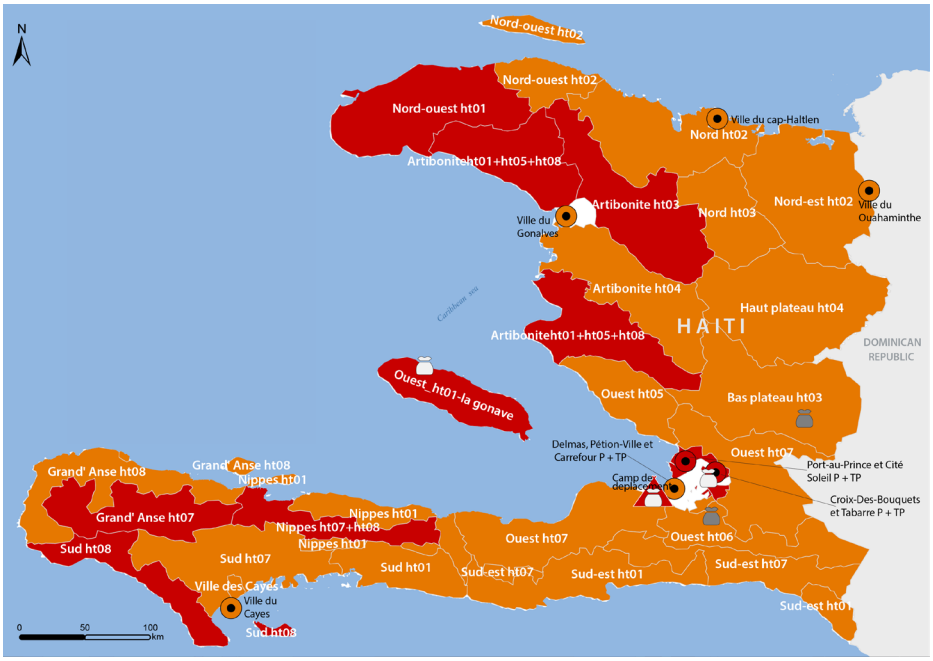
Violence armée : La violence armée continue d'entraîner des déplacements et des perturbations économiques, sociales et territoriales à grande échelle. En fragmentant les systèmes alimentaires et en entravant l'accès humanitaire, l'insécurité fragilise les moyens d'existence et aggrave l'insécurité alimentaire. L'Ouest, l'Artibonite et le Centre figurent parmi les départements les plus touchés, mais les effets de la violence se font sentir dans tout le pays, avec 1,49 million de personnes déplacées.

Crise économique prolongée : Le déclin économique persistant et l'inflation continuent d'éroder le pouvoir d'achat des ménages et de limiter leur accès à la nourriture. La raréfaction des opportunités de subsistance, la hausse du coût de la vie et la baisse des revenus creusent les déficits de consommation alimentaire. Les ménages recourent donc davantage aux stratégies d'adaptation de crise et d'urgence.

Faible production agricole et chocs climatiques : Les contraintes structurelles, la dégradation de l'environnement et l'insécurité continuent de compromettre la production agricole et les moyens d'existence ruraux. Haïti reste très vulnérable à l'épisode El Niño 2026-2027. Les pertes de production liées au climat pourraient réduire la disponibilité alimentaire et les revenus agricoles, en particulier parmi les ménages dont la capacité d'adaptation est limitée.

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE (SEPTEMBRE 2026 - FÉVRIER 2027)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population

- 1- Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones à preuve insuffisante
- Zones non analysée

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation de PDI/autres Réfugiés

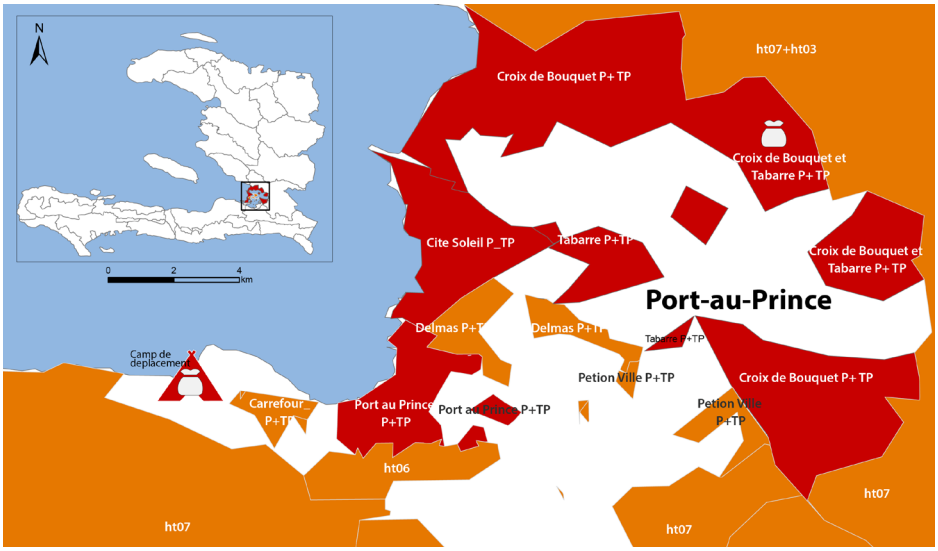
La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25 % des ménages ont entre 25 % et moins de 50 % de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Au moins 25 % des ménages ont 50 % ou plus de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Niveau de preuve
** Moyen

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population

- 1- Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones à preuve insuffisante
- Zones non analysée

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation de PDI/autres Réfugiés

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25 % des ménages ont entre 25 % et moins de 50 % de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Au moins 25 % des ménages ont 50 % ou plus de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Niveau de preuve
** Moyen

Estimation de population pour la situation actuelle (septembre 2026 - février 2027)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	478,840	95,768	20	119,710	25	143,652	30	119,710	25	0	0	4	263,362	55
	Artibonite HT04	381,867	76,373	20	95,467	25	152,747	40	57,280	15	0	0	3	210,027	55
	Artibonite_ HT01+HT05+HT08	753,930	113,090	15	226,179	30	263,876	35	150,786	20	0	0	4	414,662	55
	Ville des Gonaives	251,212	50,242	20	62,803	25	100,485	40	37,682	15	0	0	3	138,167	55
	Artibonite Total	**1,865,849**	**335,473**	**18**	**504,159**	**27**	**660,760**	**35**	**365,458**	**20**	0	0		**1,026,218**	**55**
Centre	Bas plateau HT03	266,806	66,702	25	66,702	25	106,722	40	26,681	10	0	0	3	133,403	50
	Haut plateau HT04	490,629	98,126	20	147,189	30	171,720	35	73,594	15	0	0	3	245,314	50
	Centre Total	**757,435**	**164,828**	**22**	**213,891**	**28**	**278,442**	**37**	**100,275**	**13**	0	0		**378,717**	**50**
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	210,893	21,089	10	52,723	25	84,357	40	52,723	25	0	0	4	137,080	65
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	431,867	43,187	10	129,560	30	194,340	45	64,780	15	0	0	3	259,120	60
	Grand' Anse Total	**642,760**	**64,276**	**10**	**182,283**	**28**	**278,697**	**43**	**117,503**	**18**	0	0		**396,200**	**61**
Nippes	Nippes HT01	227,663	45,533	20	56,916	25	91,065	40	34,149	15	0	0	3	125,214	55
	Nippes HT07 + HT08	218,999	43,800	20	65,700	30	65,700	30	43,800	20	0	0	4	109,500	50
	Nippes Total	**446,662**	**89,333**	**20**	**122,616**	**27**	**156,765**	**35**	**77,949**	**17**	0	0		**234,714**	**52**
Nord	Nord HT02	674,643	134,929	20	236,125	35	236,125	35	67,464	10	0	0	3	303,589	45
	Nord HT03	280,648	42,097	15	98,227	35	98,227	35	42,097	15	0	0	3	140,324	50
	Ville du Cap Haitien	322,008	80,502	25	112,703	35	96,602	30	32,201	10	0	0	3	128,803	40
	Nord Total	**1,277,299**	**257,528**	**20**	**447,055**	**35**	**430,954**	**34**	**141,762**	**11**	0	0		**572,716**	**45**
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	424,785	84,957	20	148,675	35	148,675	35	42,479	10	0	0	3	191,154	45
	Ville de Ouanaminthe	80,520	16,104	20	24,156	30	28,182	35	12,078	15	0	0	3	40,260	50
	Nord-Est Total	**505,305**	**101,061**	**20**	**172,831**	**34**	**176,857**	**35**	**54,557**	**11**	0	0		**231,414**	**46**
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	368,400	55,260	15	73,680	20	165,780	45	73,680	20	0	0	4	239,460	65
	Nord-ouest HT02	444,972	66,746	15	111,243	25	200,237	45	66,746	15	0	0	3	266,983	60
	Nord-Ouest Total	**813,372**	**122,006**	**15**	**184,923**	**23**	**366,017**	**45**	**140,426**	**17**	0	0		**506,443**	**62**
Ouest	Ouest HT05	203,425	40,685	20	71,199	35	71,199	35	20,343	10	0	0	3	91,542	45
	Ouest HT06	111,304	22,261	20	33,391	30	44,522	40	11,130	10	0	0	3	55,652	50
	Ouest HT07+HT03	699,933	139,987	20	174,983	25	279,973	40	104,990	15	0	0	3	384,963	55
	Ouest_HT01- La gonave	102,323	20,465	20	30,697	30	30,697	30	20,465	20	0	0	4	51,162	50
	Ouest Total	**1,116,985**	**223,398**	**20**	**310,270**	**28**	**426,391**	**38**	**156,928**	**14**	0	0		**583,319**	**52**
Sud	Sud HT01 et HT07	621,804	93,271	15	186,541	30	248,722	40	93,271	15	0	0	3	341,993	55
	Sud HT08	298,576	29,858	10	89,573	30	104,502	35	74,644	25	0	0	4	179,146	60
	Ville des Cayes	118,827	29,707	25	29,707	25	47,531	40	11,883	10	0	0	3	59,414	50
	Sud Total	**1,039,207**	**152,836**	**15**	**305,821**	**29**	**400,755**	**39**	**179,798**	**17**	0	0		**580,553**	**56**
Sud-Est	Sud-Est HT01	507,761	126,940	25	126,940	25	177,716	35	76,164	15	0	0	3	253,880	50
	Sud-Est HT07	360,208	90,052	25	90,052	25	126,073	35	54,031	15	0	0	3	180,104	50
	Sud-Est Total	**867,969**	**216,992**	**25**	**216,992**	**25**	**303,789**	**35**	**130,195**	**15**	0	0		**433,984**	**50**

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
ZMPAP	Camps de déplacés	204,750	20,475	10	40,950	20	71,663	35	71,663	35	0	0	4	143,326	70
	Croix de Bouquet et Tabarre P+ TP	49,483	9,897	20	12,371	25	17,319	35	9,897	20	0	0	4	27,216	55
	Delmas, Petion Ville et Carrefour P+TP	720,969	180,242	25	216,291	30	252,339	35	72,097	10	0	0	3	324,436	45
	Port-au-Prince et Cite Soleil P_TP	916,752	183,350	20	229,188	25	320,863	35	183,350	20	0	0	4	504,213	55
	ZMPAP Total	1,891,954	393,964	21	498,800	26	662,184	35	337,007	18	0	0		999,191	53
Grand Total		11,224,797	2,121,695	19	3,159,641	28	4,141,611	37	1,801,858	16	0	0		5,943,469	53

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

Les estimations démographiques ont été mises à jour à partir des projections démographiques de l'IHSI et des données récentes de l'OIM sur les déplacements de population. La baisse de la population de référence par rapport aux analyses précédentes s'explique principalement par les mouvements de population liés à l'insécurité, notamment la réinstallation de ménages déplacés vers des zones plus sûres de l'agglomération de Port-au-Prince qui ne sont pas prises en compte dans la présente analyse.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ACTUELLE (SEPTEMBRE 2026- FÉVRIER 2027)

La dégradation de la sécurité alimentaire en Haïti se caractérise par le renforcement et l'interaction de conditions structurelles persistantes (chocs macroéconomiques), de chocs récurrents et d'événements aigus (El Niño). La persistance et l'extension géographique des violences des groupes armés perturbent les activités économiques, les opportunités d'emploi, les circuits d'approvisionnement, les échanges commerciaux et la réalisation des activités agricoles. La crise économique prolongée (contraction du PIB, faibles recettes fiscales …), conjuguée à la pression inflationniste, accentue les difficultés d'accès des ménages à l'alimentation et les contraint à recourir davantage à des mécanismes d'adaptation néfastes, susceptibles d'entraîner une érosion durable, voire irréversible, de leurs moyens d'existence. Parallèlement, les contraintes structurelles de la production agricole, aggravées par la détresse écologique, notamment les conditions climatiques défavorables et la vulnérabilité environnementale, compromettent les perspectives de récoltes, la disponibilité alimentaire et les revenus des ménages agricoles. Enfin, la répétition et l'intensification des mouvements forcés de populations, dans leurs dimensions intra-territoriales et interterritoriales, accentuent la pression sur les ressources, les marchés, les services essentiels et les moyens d'existence des communautés d'accueil.

Insécurité et mouvements de population : une violence qui fragmente les territoires et désorganise les systèmes alimentaires

En 2026, l'insécurité demeure l'un des principaux chocs affectant les conditions de vie de la population haïtienne. À la fois persistante et aiguë, elle dépasse le cadre des violences physiques et des déplacements de population pour s'imposer comme un puissant facteur de désorganisation économique, sociale et territoriale. Si les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre figurent parmi les plus affectés par la violence des groupes armés, ses répercussions concernent une part plus large de la population, avec 1,49 million de personnes déplacées selon le rapport de l'OIM sur la situation de déplacement (round 14, août 2026). À l'échelle nationale, environ 13 % des ménages ont cité l'insécurité parmi les trois principaux chocs les ayant affectés au cours des six derniers mois. Cette proportion atteint 29,4 % dans le département de l'Ouest (CNSA, septembre 2026).

PRINCIPAUX RESULTATS

Les indicateurs collectés lors de l'ENSSAN 2026 montrent que :

Consommation alimentaire : 53.7% des ménages ont un Score de Consommation Alimentaire (SCA) Pauvre ou Limite. Les ménages qui consomment moins de cinq groupes alimentaires (SDAM) sont de 20.8%. Plus de 80% des ménages présentent une expérience sévère de l'Échelle de Mesure de l'insécurité Alimentaire Vécue (FIES). Plus 67% des ménages ont un indice domestique de la faim (IDF) modéré et sévère et, 85% des ménages emploient des stratégies d'adaptation liées à la consommation alimentaire (rCSI).

Evolution des moyens d'existence : Plus de 60% des ménages ont déclaré avoir employé des stratégies d'adaptation liées à leurs moyens d'existence de Crise et d'Urgence dont près 20% des ménages ayant employé des stratégies d'Urgence.

Situation nutritionnelle : Au niveau national, selon l'enquête nutritionnelle utilisant la méthodologie SMART (MSPP, 2026), la prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) selon l'indice poids-pour-taille (P/T) s'élève à 7.4% chez les enfants de 6 à 59 mois; ce qui montre une situation d'alerte en référence au seuil de l'OMS de 5.0 à 9.9%. Les résultats montrent que six unités d'analyse présentent une prévalence moyenne de la MAG comprise entre (>=5% et <10%), il s'agit de la zone métropolitaine (8.8%), de l'Artibonite (8.7%), de la Grand'Anse (7.2%), du Reste de l'Ouest (7.8%), du Nord-Ouest (6.4%) et du Centre (5.7%).

L'impact de cette violence se manifeste notamment par la contraction des activités économiques et la fragilisation des opportunités d'emploi. En décembre 2025, le taux de chômage en Haïti était estimé à 14,9 % selon Trading Economics. Cette évolution ne permet toutefois pas, à elle seule, de mesurer les pertes d'emplois imputables à l'insécurité. À Port-au-Prince, les attaques et les contraintes sécuritaires ont notamment contribué à la fermeture d'entreprises, particulièrement dans le secteur textile, entraînant des pertes d'emplois formels. La dégradation du climat sécuritaire, conjuguée aux difficultés économiques et à l'inflation, continue ainsi de fragiliser la disponibilité et la qualité des opportunités professionnelles.

Les répercussions sont tout aussi importantes dans le secteur informel, dont dépendent de nombreux ménages pour leur subsistance. Les activités agricoles et commerciales sont particulièrement vulnérables aux restrictions de circulation, aux menaces, aux extorsions et aux perturbations des circuits d'approvisionnement. Ainsi, les ménages dont les principales sources de revenus (CNSA, septembre 2026) reposent sur les produits de leurs exploitations agricoles (26,3 %) ou le commerce de détail (46,6 %) sont exposés à une dégradation de leurs capacités à maintenir leurs activités économiques. Dans les territoires sous l'emprise des groupes armés, les difficultés d'accès aux espaces de production, aux fournisseurs

et aux marchés entraînent une réduction des activités agricoles ainsi que des revenus correspondants.

Dans le département de l'Artibonite, grand bassin de production, cette dynamique revêt un caractère particulièrement préoccupant. La progression de la violence armée dans plusieurs zones rurales met directement en péril les moyens d'existence des ménages agricoles. Alors que 42,4 % des ménages du département déclarent les produits de leurs propres exploitations agricoles parmi leurs principales sources de revenus, les restrictions d'accès aux terres, les difficultés d'approvisionnement en intrants et les obstacles à l'écoulement des récoltes compromettent leurs capacités productives et commerciales. Cette situation réduit les possibilités de générer des revenus agricoles et fragilise simultanément les conditions d'accès à l'alimentation. Plus 70% des ménages déclarent que leurs sources de revenus ont diminué par rapport à l'année dernière (ENSSAN 2026)

Au-delà de ses conséquences directes sur les populations, l'insécurité accentue la fragmentation territoriale des espaces économiques et des systèmes alimentaires. Le contrôle des axes routiers, les barrages imposés par les groupes armés, les prélèvements illégaux et les violences dans les zones rurales entravent non seulement la circulation des personnes et des marchandises, mais également la mise en œuvre des interventions humanitaires. Cette fragmentation compromet les échanges entre les zones de production, les marchés et les espaces de consommation, contribuant ainsi à la désorganisation des systèmes alimentaires.

Crise économique prolongée et pression inflationniste : une érosion continue du pouvoir d'achat et de l'accès alimentaire des ménages

Depuis l'exercice fiscal 2018-2019, Haïti traverse une récession économique prolongée, marquée par une contraction quasi interrompue de son activité économique. Le PIB réel a enregistré sept années consécutives de recul jusqu'en 2025, et la Banque mondiale anticipe une huitième contraction en 2026. En 2025, le PIB réel a diminué de 2,7 %, tandis qu'une nouvelle contraction de 1,5 % est estimée pour 2026. Cette détérioration persistante de l'activité économique, conjuguée à la faiblesse des recettes fiscales, réduit les marges de manœuvre budgétaires de l'État et limite sa capacité à financer les investissements publics, les infrastructures et les services essentiels. Elle contribue ainsi à entretenir un environnement économique défavorable aux activités productives et aux conditions de vie des ménages.

À cette contraction économique s'ajoute le maintien d'une forte pression inflationniste. En août 2026, l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), estime l'inflation à environ 17,0 %. Cette persistance de l'inflation à deux chiffres, dans un contexte de récession prolongée, accentue l'érosion du pouvoir d'achat des ménages. En août 2026, l'Indice général des prix à la consommation a enregistré des variations mensuelle et annuelle respectives de 1,6 % et 17,0 %. La hausse mensuelle est notamment portée par le secteur des transports, dont l'indice a progressé de 9,6 %, dans un contexte marqué par l'augmentation des prix des carburants et des tarifs de transport. Ces évolutions renchérissent non seulement les dépenses quotidiennes des ménages, mais également les coûts d'acheminement des produits alimentaires et d'accès aux marchés.

Le décalage entre le coût de la vie et les revenus disponibles illustre particulièrement cette dégradation des conditions d'accès à l'alimentation. Le coût nominal du panier alimentaire de 4 514 gourdes pour une personne par mois, estimé par la CNSA en août 2026, doit être mis en perspective avec le salaire minimum journalier de 760 gourdes, applicable depuis mai 2026 à la branche regroupant notamment les restaurants, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, la pêche, la transformation des produits agricoles, le commerce de détail et l'artisanat. Cette situation est d'autant plus préoccupante que 14 % des ménages enquêtés déclarent le travail agricole rémunéré à la journée parmi leurs principales sources de revenus (CNSA, septembre 2026). Pour ces ménages, la faiblesse et l'irrégularité des opportunités de travail, conjuguées à la hausse des prix, réduisent considérablement les possibilités de couvrir les dépenses alimentaires et les autres besoins essentiels.

Dans ce contexte, les dépenses alimentaires absorbent une part importante des ressources des ménages, au détriment d'autres besoins fondamentaux. La détérioration du pouvoir d'achat se traduit par des difficultés accrues à satisfaire les besoins alimentaires, une dégradation de la qualité et de la quantité des aliments consommés et un recours plus fréquent aux stratégies d'adaptation négatives. Les résultats de l'ENSSAN 2026 illustrent l'ampleur de cette situation : plus de la moitié des ménages enquêtés présentent une consommation alimentaire déficitaire, dont 32,5 % une consommation alimentaire Limite et 21,3 % avec une consommation alimentaire Pauvre. Les proportions les plus élevées de score consommation alimentaire (SCA) Pauvre sont observées dans la Grand' Anse (46,9 %), les sites de déplacement (30,3 %) et le Nord-Ouest (29,9 %). Ces disparités territoriales montrent que les difficultés d'accès à l'alimentation touchent aussi bien certaines populations rurales que les ménages vivant dans des conditions de déplacement et de vulnérabilité accrue.

Par ailleurs, l'analyse de la classification de la malnutrition aiguë renforce l'appréciation de l'acuité des privations alimentaires et nutritionnelles. Pour la période de juin à novembre 2026, Elle indique, une situation Alerte dans 59 communes et une situation Sérieuse dans 3 communes. Les anticipations de la projection, allant de décembre 2026 à mai 2027, laissent entrevoir une dégradation des conditions nutritionnelles, avec 29 communes qui pourraient connaître une situation Sérieuse.

Face à la diminution de leurs capacités économiques, les ménages développent des stratégies de survie qui compromettent progressivement leur bien-être et leurs moyens d'existence futurs. Selon l'ENSSAN 2026, environ un ménage enquêté sur cinq recourt à des stratégies d'adaptation de ses moyens d'existence d'Urgence, tandis que deux ménages sur cinq adoptent des stratégies de Crise. Parmi les ménages ayant recours à ces dernières, 50 % déclarent avoir réduit leurs dépenses de santé et 41,5 % avoir diminué les dépenses consacrées aux activités agricoles et/ou à la conduite de l'élevage. Ces arbitrages témoignent d'une pression croissante sur les ressources disponibles et risquent d'affaiblir davantage les capacités des ménages à préserver leur santé, leur capital productif et leurs sources futures de revenus. Par ailleurs, 45,2 % des ménages enquêtés présentent un indice réduit des stratégies de consommation alimentaire (rCSI) élevé, traduisant une fréquence importante de recours à des stratégies alimentaires telles que la réduction des portions, la diminution du nombre de repas ou la consommation d'aliments moins préférés et moins coûteux.

Ainsi, la combinaison d'une récession économique prolongée et de pressions inflationnistes persistantes entretiennent une érosion continue du pouvoir d'achat des ménages. Au-delà de la hausse des prix, c'est la capacité même des populations à générer des revenus suffisants et à satisfaire durablement leurs besoins alimentaires et non alimentaires qui se trouve fragilisée.

Contre-performance agricole, aggravée par la détresse écologique, impactant les sources d'alimentation et de revenus des ménages agricoles

Haïti est exposée à un ensemble de menaces imbriquées qui accentuent la détresse écologique et fragilisent durablement les systèmes de production agricole. Selon la Banque Mondiale, les pratiques agricoles non durables, la pression foncière et le sous-investissement dans la gestion des ressources naturelles ont contribué à la dégradation d'environ 85 % des bassins versants du pays. Cette situation fragilise les fondements écologiques de l'agriculture haïtienne et limite la capacité des territoires agricoles à absorber les chocs climatiques et à restaurer leur potentiel de production.

Cette vulnérabilité est accentuée par la dégradation progressive des ressources naturelles. L'érosion des sols, la dégradation des terres et la réduction des ressources productives contribuent à fragiliser les systèmes agricoles. L'agriculture demeure pourtant au cœur des moyens d'existence en milieu rural, représentant environ 66 % de l'emploi rural selon la Banque mondiale. La détérioration des ressources naturelles et des infrastructures productives affecte ainsi directement les capacités de production, les revenus agricoles et la disponibilité alimentaire.

Dans ce contexte, l'agriculture haïtienne fait face à un double fardeau climatique : les sécheresses compromettent les rendements, tandis que les inondations endommagent les parcelles et provoquent des pertes de récoltes. Les résultats de l'enquête ménage de l'ENSSAN 2026 confirment l'importance de ces perturbations : la sécheresse ou le manque de pluie figurent parmi les trois principaux chocs rapportés par 20,3% des ménages au cours des six derniers mois. Les discussions de groupe renforcent ce constat, la sécheresse étant évoquée parmi les principaux facteurs affectant les performances agricoles par au moins 75 % des groupes d'informateurs clés. Plusieurs publications récentes confirment que les conditions sèches associées à El Niño et le déficit pluviométrique persistant depuis plus de 70 jours ont réduit l'humidité des sols dans le Centre, l'Ouest, le Sud et le Sud-Est. Les températures supérieures à la moyenne accentuent les pertes d'humidité et contribuent à la détérioration de la végétation, particulièrement dans certaines zones du Sud et du Sud-Est. Des pénuries d'eau sont également signalées sur la Côte Sud. Ces conditions ont entraîné des pertes de cultures. Le retard des semis et les difficultés d'installation des cultures de la saison d'automne font peser des risques supplémentaires sur les prochaines récoltes.

Au-delà de ces chocs climatiques et environnementaux, l'agriculture haïtienne demeure confrontée à des contraintes structurelles profondes : morcellement et insécurité foncière, faible accès au crédit, dégradation des infrastructures rurales et des systèmes d'irrigation, mécanisation limitée et concurrence des importations. L'accès aux intrants — semences de qualité, engrais, pesticides et produits vétérinaires — reste particulièrement restreint en raison de leur coût, de l'insuffisance du crédit rural, de la faiblesse des filières semencières et de l'insécurité qui perturbe leur transport et leur distribution. Cette faiblesse structurelle amplifie l'impact de nouveau chocs pour la grande partie des ménages ruraux.

La conjugaison de ces contraintes structurelles, de la détresse écologique et des perturbations climatiques récurrentes réduit la capacité des producteurs à maintenir ou à restaurer leur potentiel de production. Les résultats de l'enquête communautaire de l'ENSSAN 2026 illustrent cette dégradation : parmi les 73 communes couvertes par les discussions de groupe, les informateurs clés de 34 communes ont indiqué que les performances agricoles étaient largement inférieures à celles d'une année normale. Cette situation se traduit par des pertes de production et de revenus pour les ménages agricoles, compromettant à la fois leur accès à l'alimentation et leur capacité à financer les campagnes agricoles suivantes. Elle contribue ainsi à fragiliser durablement leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (SEPTEMBRE 2065 - FÉVRIER 2027)

Les zones classées en phase d'urgence, comptant au moins 20% de leur population en Phase 4 de l'IPC, méritent une attention particulière et sont donc identifiées comme priorité 1 par les acteurs de terrain.

Une priorisation a également été effectuée pour les zones en crise : les zones où 15 % des ménages sont en phase 4 ont été identifiées en priorité 2, car elles sont plus susceptibles de passer en phase d'urgence si la situation était amener à se détériorer.

Priorité 1 : Zones ayant au moins 20% de personnes en Phase 4

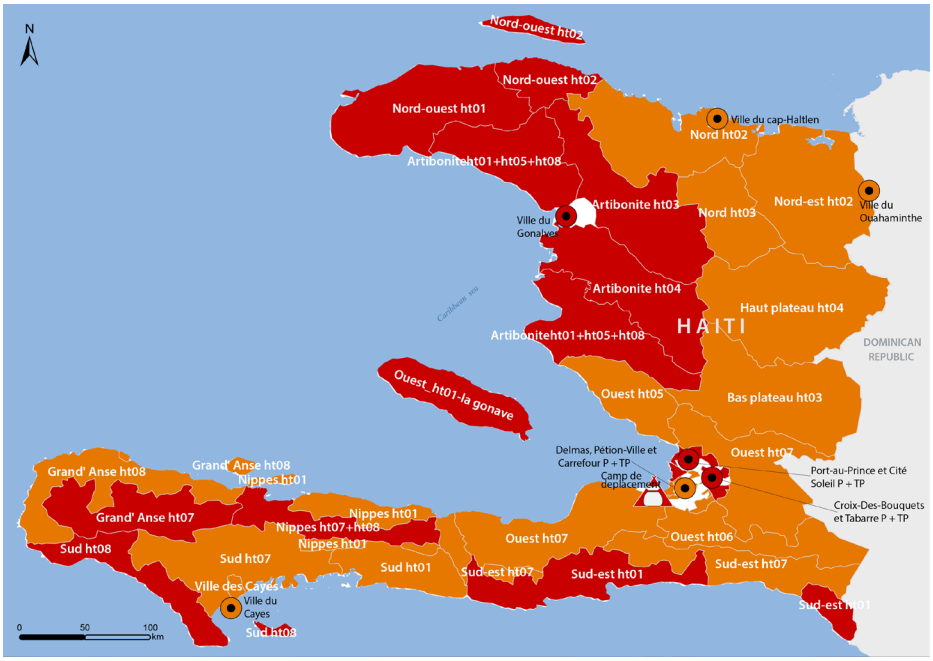
- Camps de déplacement
- Bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01)
- La Gonâve (Ouest HT01)
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince & Cité Soleil, Croix des Bouquets & Tabarre
- Le Haut Artibonite (Artibonite HT01+ HT05+HT08, HT03)
- Les zones côtières du département du Sud (Sud HT08)
- Les zones de montagne des Nippes (Nippes HT07+HT08)
- Les zones de montagne de la grand 'Anse (Grand 'Anse HT07)

Priorité 2 : Zones classées en situation de crise ayant 15% de personnes en Phase 4

- Haut Plateau Central
- La zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04)
- La ville des Gonaïves
- Les zones côtières de la Grand'Anse incluant la ville de Jérémie
- Les zones côtières du département des Nippes
- La zone de plateau du département du Nord (Nord HT03)
- La ville d'Ouanaminthe
- Le Haut Nord-Ouest (Nord-Ouest HT02)
- La partie transversale du département de l'Ouest
- Le département du Sud-Est

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS- JUIN 2027)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population

- 1- Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones à preuve insuffisante
- Zones non analysée

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation de PDI/autres Réfugiés

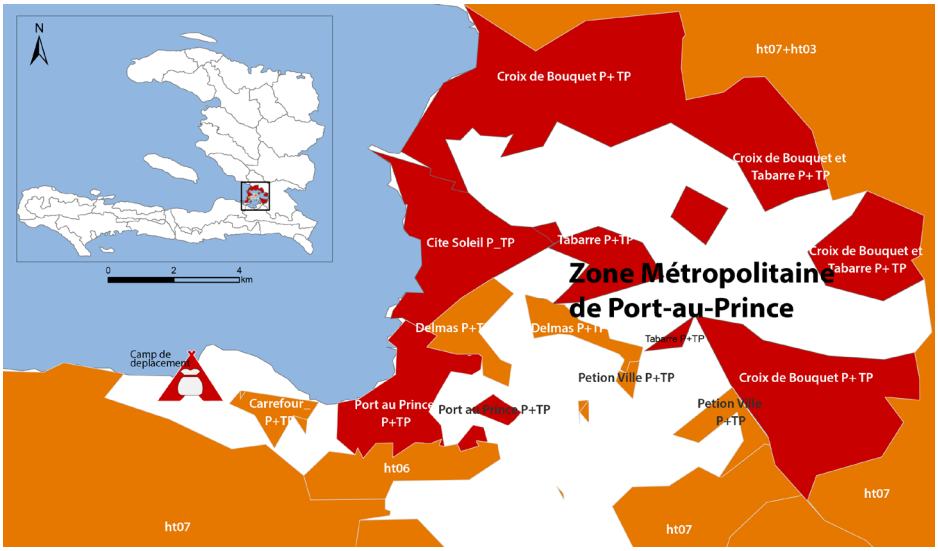
La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25 % des ménages ont entre 25 % et moins de 50 % de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Au moins 25 % des ménages ont 50 % ou plus de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Niveau de preuve
*** Elevé

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population

- 1- Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones à preuve insuffisante
- Zones non analysée

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation de PDI/autres Réfugiés

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25 % des ménages ont entre 25 % et moins de 50 % de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Au moins 25 % des ménages ont 50 % ou plus de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire.

Niveau de preuve
*** Elevé

Estimation de population pour la situation projetée (mars - juin 2027)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	478,840	95,768	20	95,768	20	167,594	35	119,710	25	0	0	4	287,304	60
	Artibonite HT04	381,867	76,373	20	76,373	20	152,747	40	76,373	20	0	0	4	229,120	60
	Artibonite_ HT01+HT05+HT08	753,930	113,090	15	188,483	25	263,876	35	188,483	25	0	0	4	452,359	60
	Ville des Gonaives	251,212	50,242	20	62,803	25	87,924	35	50,242	20	0	0	4	138,166	55
	Artibonite Total	**1,865,849**	**335,473**	**18**	**423,427**	**23**	**672,141**	**36**	**434,808**	**23**	0	0		**1,106,949**	**59**
Centre	Bas plateau HT03	266,806	66,702	25	66,702	25	106,722	40	26,681	10	0	0	3	133,403	50
	Haut plateau HT04	490,629	98,126	20	122,657	25	196,252	40	73,594	15	0	0	3	269,846	55
	Centre Total	**757,435**	**164,828**	**22**	**189,359**	**25**	**302,974**	**40**	**100,275**	**13**	0	0		**403,249**	**53**
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	210,893	21,089	10	52,723	25	84,357	40	52,723	25	0	0	4	137,080	65
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	431,867	43,187	10	129,560	30	194,340	45	64,780	15	0	0	3	259,120	60
	Grand' Anse Total	**642,760**	**64,276**	**10**	**182,283**	**28**	**278,697**	**43**	**117,503**	**18**	0	0		**396,200**	**61**
Nippes	Nippes HT01	227,663	45,533	20	45,533	20	102,448	45	34,149	15	0	0	3	136,597	60
	Nippes HT07 + HT08	218,999	43,800	20	54,750	25	76,650	35	43,800	20	0	0	4	120,450	55
	Nippes Total	**446,662**	**89,333**	**20**	**100,283**	**22**	**179,098**	**40**	**77,949**	**17**	0	0		**257,047**	**57**
Nord	Nord HT02	674,643	134,929	20	202,393	30	269,857	40	67,464	10	0	0	3	337,321	50
	Nord HT03	280,648	42,097	15	84,194	30	112,259	40	42,097	15	0	0	3	154,356	55
	Ville du Cap Haitien	322,008	80,502	25	112,703	35	96,602	30	32,201	10	0	0	3	128,803	40
	Nord Total	**1,277,299**	**257,528**	**20**	**399,290**	**31**	**478,718**	**37**	**141,762**	**11**	0	0		**620,480**	**48**
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	424,785	84,957	20	127,436	30	148,675	35	63,718	15	0	0	3	212,393	50
	Ville de Ouanaminthe	80,520	16,104	20	24,156	30	28,182	35	12,078	15	0	0	3	40,260	50
	Nord-Est Total	**505,305**	**101,061**	**20**	**151,592**	**30**	**176,857**	**35**	**75,796**	**15**	0	0		**252,653**	**50**
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	368,400	55,260	15	73,680	20	147,360	40	92,100	25	0	0	4	239,460	65
	Nord-ouest HT02	444,972	66,746	15	88,994	20	200,237	45	88,994	20	0	0	4	289,231	65
	Nord-Ouest Total	**813,372**	**122,006**	**15**	**162,674**	**20**	**347,597**	**43**	**181,094**	**22**	0	0		**528,691**	**65**
Ouest	Ouest HT05	203,425	30,514	15	71,199	35	71,199	35	30,514	15	0	0	3	101,713	50
	Ouest HT06	111,304	22,261	20	27,826	25	44,522	40	16,696	15	0	0	3	61,218	55
	Ouest HT07+HT03	699,933	104,990	15	174,983	25	314,970	45	104,990	15	0	0	3	419,960	60
	Ouest_HT01- La gonave	102,323	20,465	20	25,581	25	35,813	35	20,465	20	0	0	4	56,278	55
	Ouest Total	**1,116,985**	**178,230**	**16**	**299,589**	**27**	**466,504**	**42**	**172,665**	**15**	0	0		**639,169**	**57**
Sud	Sud HT01 et HT07	621,804	93,271	15	155,451	25	279,812	45	93,271	15	0	0	3	373,083	60
	Sud HT08	298,576	29,858	10	74,644	25	119,430	40	74,644	25	0	0	4	194,074	65
	Ville des Cayes	118,827	29,707	25	29,707	25	47,531	40	11,883	10	0	0	3	59,414	50
	Sud Total	**1,039,207**	**152,836**	**15**	**259,802**	**25**	**446,773**	**43**	**179,798**	**17**	0	0		**626,571**	**60**
Sud-Est	Sud-Est HT01	507,761	126,940	25	101,552	20	177,716	35	101,552	20	0	0	4	279,268	55
	Sud-Est HT07	360,208	90,052	25	72,042	20	144,083	40	54,031	15	0	0	3	198,114	55
	Sud-Est Total	**867,969**	**216,992**	**25**	**173,594**	**20**	**321,799**	**37**	**155,583**	**18**	0	0		**477,382**	**55**

ZMPAP	Camps de déplacés	204,750	20,475	10	40,950	20	71,663	35	71,663	35	0	0	4	143,326	70
	Croix de Bouquet et Tabarre P+ TP	49,483	9,897	20	12,371	25	17,319	35	9,897	20	0	0	4	27,216	55
	Delmas, Petion Ville et Carrefour P+TP	720,969	180,242	25	216,291	30	252,339	35	72,097	10	0	0	3	324,436	45
	Port-au-Prince et Cite Soleil P_TP	916,752	183,350	20	183,350	20	366,701	40	183,350	20	0	0	4	550,051	60
	ZMPAP Total	**1,891,954**	**393,964**	**21**	**452,962**	**24**	**708,022**	**37**	**337,007**	**18**	0	0		**1,045,029**	**55**
Grand Total		**11,224,797**	**2,076,527**	**18**	**2,794,855**	**25**	**4,379,180**	**39**	**1,974,240**	**18**	0	0		**6,353,420**	**57**

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

Les estimations démographiques ont été mises à jour à partir des projections démographiques de l'IHSI et des données récentes de l'OIM sur les déplacements de population. La baisse de la population de référence par rapport aux analyses précédentes s'explique principalement par les mouvements de population liés à l'insécurité, notamment la réinstallation de ménages déplacés vers des zones plus sûres de l'agglomération de Port-au-Prince qui ne sont pas prises en compte dans la présente analyse.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2027)

Au cours de la période projetée, la situation d'insécurité alimentaire devrait se détériorer par rapport à la situation actuelle. Le nombre de personnes classées en phase 3 ou plus de l'IPC (Crise) passerait d'environ 5,94 millions (53%) à 6,35 millions (57%), soit près de 410 000 personnes supplémentaires.

Cette détérioration est principalement liée aux risques agro-climatiques associés au phénomène El Niño, susceptibles d'affecter la campagne agricole de printemps 2027, ainsi qu'aux incertitudes politiques et électorales. Cela s'ajoute à un cadre de persistance de la violence armée continuerait de perturber les activités économiques, les circuits commerciaux et l'accès aux marchés, particulièrement dans les zones de l'Ouest et de l'Artibonite. Le maintien des prix alimentaires élevés, la faiblesse des revenus et les perturbations potentielles des transferts monétaires contribueraient également à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages.

Toutefois, la disponibilité saisonnière de certains produits de cueillette pourrait contribuer à atténuer temporairement les difficultés alimentaires dans certaines zones, sans pour autant compenser les effets cumulés des chocs sécuritaires, économiques et climatiques.

Dans l'ensemble, la détérioration anticipée resterait modérée avec une relative stabilité dans plusieurs zones. Néanmoins, certaines zones connaîtraient une aggravation plus marquée, notamment dans Artibonite HT04, Ville des Gonaïves, Nord-Ouest HT02 et Sud-Est HT01 où des changements de classification de la phase 3 (Crise) à la phase 4 (Urgence) sont susceptibles de se produire.

HYPOTHÈSES-CLÉS

Les perspectives de sécurité alimentaire pour la période de mars à juin 2027 reposent sur six principales hypothèses :

Persistance de la violence armée - Les contraintes sécuritaires continueront de perturber les activités économiques, les échanges commerciaux, l'accès aux marchés et les moyens d'existence des ménages.

Conditions agroclimatiques - La persistance du phénomène El Niño pourrait entraîner des températures élevées et une répartition irrégulière des précipitations, affectant notamment la campagne agricole de printemps 2027.

Pression sur les prix alimentaires - malgré une éventuelle décélération de l'inflation, les prix resteraient élevés. Les coûts du transport de l'énergie et des importations continueraient de réduire le pouvoir d'achat des ménages, avec des risques supplémentaires liés aux tensions internationales.

Mouvement de population et transfert monétaire -La poursuite des déplacements internes et des retours forcés accentuerait la pression sur les ménages d'accueil et sur les ressources disponibles. D'éventuelles perturbations des transferts monétaires pourraient également réduire les revenus de certains ménages.

Instabilité politique et électorale - Les tensions dans le processus politique pourraient perturber les activités économiques, les échanges commerciaux et l'accès humanitaire.

Facteur saisonnier d'atténuation: la disponibilité de certains produits de cueillette, de cultures pérennes et de cultures à cycle court pourrait améliorer temporairement l'accès à l'alimentation et les revenus dans certaines zones.

FOCUS SUR LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE ET CAMPS DES DÉPLACÉS

Situation actuelle (septembre 2026 – février 2027)

La situation de sécurité alimentaire dans le département de l'Ouest demeure particulièrement préoccupante, tant dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP-Urbaines) que dans les autres zones (rurales) de moyens d'existence analysées. La dégradation continue du contexte sécuritaire, les déplacements forcés de population, l'érosion des moyens d'existence et les perturbations persistantes des marchés limitent fortement l'accès des ménages à une alimentation adéquate durable et à des sources de revenus stables.

Au niveau de la ZMPP, la situation reste marquée par une forte vulnérabilité des ménages pauvres et déplacés. Parmi les quatre unités d'analyse de la ZMPP, trois sont classées en Urgence (Phase 4 de l'IPC) : Croix-des-Bouquets, Port-au-Prince/ Cité Soleil ainsi que les sites de personnes déplacées. Cette classification traduit une dégradation avancée des conditions d'existence et des capacités d'accès à l'alimentation des populations les plus affectées.

La population totale analysée dans la ZMPP est estimée à 1,9 million de personnes. Parmi elle, environ presque 1 million de personnes, soit 53 % de la population analysée, sont classées en Phase 3 (Crise), tandis que 337 000 personnes, représentant 18 % de la population totale, se trouvent en Phase 4 (Urgence).

Les sites de personnes déplacées constituent le groupe le plus vulnérable de la zone métropolitaine. La dépendance à l'assistance humanitaire, la perte des actifs productifs, l'accès limité aux opportunités de revenus et les conditions de vie précaires réduisent considérablement leur capacité à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels. Parmi cette population, environ 72 000 personnes déplacées internes (PDI), soit 35 %, sont classées en Phase 4 (Urgence), tandis qu'environ 70 % se trouvent en Phase 3 (crise). Les déplacements répétés et la faiblesse des mécanismes d'adaptation contribuent à maintenir ces ménages dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée.

La dégradation de la situation alimentaire dans les sites de personnes déplacées se reflète dans les indicateurs de consommation alimentaire et les changements dans les moyens d'existence. Selon ENSAN 2026, près de deux tiers des ménages (62,9%) présentent une consommation alimentaire inadéquate, dont 30,8% avec un SCA pauvre et 32,1 % avec un SCA limite. Seuls 37,1% des ménages disposent d'un SCA acceptable, traduisant les difficultés persistantes d'accès à une alimentation suffisante et diversifiée, avec plus de 96% des ménages ayant vécu une faim sévère de (FIES) supérieure à la moyenne nationale.

L'analyse des stratégies d'adaptation indique une vulnérabilité particulièrement élevée parmi les ménages déplacés internes. Ainsi, plus de 80% des ménages recourent à des stratégies d'adaptation néfastes liées à la consommation alimentaire dont 55% en phase d'urgence, révélant des déficits importants dans l'accès à la nourriture et une détérioration de leur capacité à couvrir durablement leurs besoins essentiels. Cette situation confirme la forte exposition de cette population à l'insécurité alimentaire aiguë. Par ailleurs, plus de 80% des ménages affirment que leurs sources de revenus ont diminué par rapport à l'année dernière (ENSSAN 2026).

Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse mettent en évidence l'ampleur des besoins humanitaires aux niveaux de la ZMPP et des Camps de déplacements. La forte concentration de populations en Phase 3 et Phase 4 souligne la gravité de la situation actuelle et la nécessité de maintenir, voire de renforcer, les interventions d'assistance et de protection des moyens d'existence afin d'éviter une détérioration supplémentaire de la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables.

Situation projetée (mars – juin 2027)

Au cours de la période projetée, la sécurité alimentaire de la ZMPP devrait continuer à se détériorer sous l'effet combiné de la persistance de l'insécurité, de l'augmentation des déplacements de population, de l'érosion progressive des moyens d'existence, du niveau élevé des prix alimentaires et des perturbations récurrentes des circuits d'approvisionnement. À ces facteurs s'ajoutent les effets potentiels des déficits pluviométriques liés à El Niño dans les zones de production, susceptibles de réduire les disponibilités alimentaires locales et d'exercer une pression supplémentaire sur les marchés.

Les sites de personnes déplacées sont susceptibles de rester en situation d'Urgence (Phase 4), pendant la période projetée, avec une vulnérabilité accrue en raison de la faiblesse des opportunités de moyens d'existence, de la dépendance à l'assistance humanitaire et de l'épuisement progressif des mécanismes d'adaptation. Dans ce contexte, les unités déjà classées en Urgence (Phase 4 de l'IPC) devraient maintenir des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, avec un risque d'aggravation pour une certaine proportion de ménages les plus vulnérables en cas de réduction de l'assistance ou de nouvelle détérioration sécuritaire.

En dehors de la ZMPP, les perspectives pour les autres zones de moyens d'existence du département demeurent également préoccupantes. Dans la zone Ouest HT01(La Gonâve), les effets combinés de l'isolement géographique, des faibles opportunités économiques et de la hausse des prix des denrées alimentaires devraient continuer à limiter l'accès des ménages à une alimentation adéquate, maintenant la zone dans une situation d'Urgence (Phase 4), marquée par une détérioration de 5% en phase 3 par rapport à la période courante

Les zones Ouest HT05, Ouest HT06 et Ouest HT07 devraient, quant à elles, connaître une pression croissante sur les moyens d'existence des ménages. La faiblesse des revenus, les difficultés d'accès aux marchés, la poursuite des mouvements de population et les effets attendus des déficits pluviométriques sur les activités agricoles pourraient entraîner une augmentation du nombre de ménages confrontés à des déficits de consommation alimentaire et à des stratégies d'adaptation de crise. Ces zones devraient ainsi demeurer en Crise (Phase 3), avec une aggravation de la sévérité de l'insécurité alimentaire pour une partie de la population.

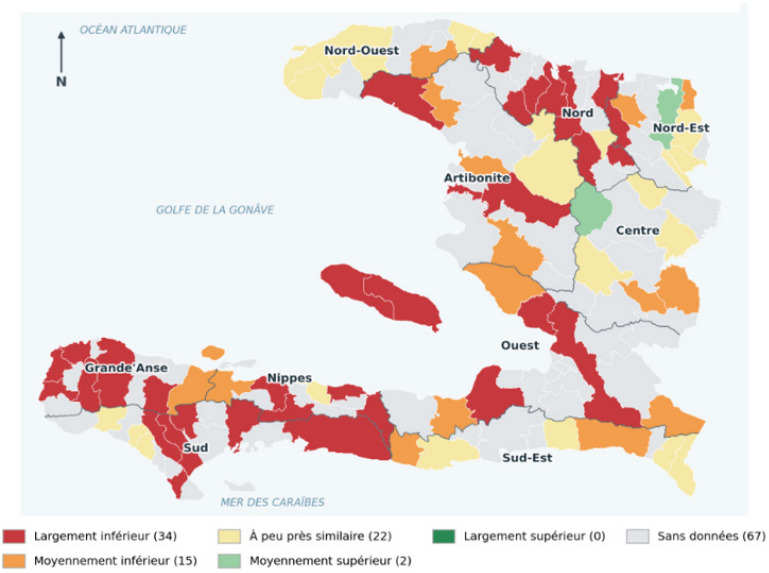
Globalement, la période projetée sera marquée par une augmentation des besoins d'assistance humanitaire dans l'ensemble du département. La combinaison des chocs sécuritaires, économiques et climatiques continuera d'affecter les capacités d'accès à la nourriture et de protection des moyens d'existence. Sans amélioration significative du contexte sécuritaire, sans renforcement substantiel de l'assistance humanitaire et sans reprise durable des activités économiques, une détérioration supplémentaire de la sécurité alimentaire demeure probable, particulièrement dans les zones urbaines affectées par la violence et parmi les populations déplacées internes.

Focus sur l'impact potentiel d'El Niño 2026–2027 sur la sécurité alimentaire en Haïti : alerte et zones prioritaires

Les résultats du volet communautaire de l'ENSSAN 2026 révèlent, sur les 73 communes enquêtées, 52% présentent un déficit de performance dont 34% est inférieure à la normale.

Ainsi, l'analyse met en évidence une forte vulnérabilité à une aggravation de l'insécurité alimentaire en Haïti sous l'effet potentiel d'El Niño 2026–2027. L'Artibonite, la Grand'Anse et le Nord-Ouest apparaissent comme les zones les plus préoccupantes, où, selon les projections, l'ensemble des zones de moyens d'existence analysées pourrait basculer en urgence (phase 4 IPC) d'ici la fin de la période de soudure, entre mars et juin 2027. Cette perspective est particulièrement alarmante compte tenu de la dépendance des ménages aux activités agricoles et de leurs capacités limitées à absorber de nouveaux chocs. Une attention prioritaire doit également être accordée au Centre HT03 et au Sud-Est (HT01 et HT07), où la combinaison de l'insécurité alimentaire existante et de l'exposition potentielle aux déficits pluviométriques pourrait fragiliser davantage les moyens d'existence ruraux.

Carte de performance de la campagne agricole de printemps 2026 par commune



Si les déficits de précipitations et les températures élevées prévues coïncident avec les phases critiques des campagnes agricoles d'hiver et de printemps 2027, les conséquences pourraient être importantes : retards ou échecs de semis, mauvaise levée des cultures, réduction des superficies emblavées, baisse des rendements et pertes de récoltes. Ces perturbations risqueraient d'entraîner une diminution des disponibilités alimentaires locales, une baisse des revenus agricoles et un épuisement plus rapide des stocks des ménages. La réduction de l'offre locale, combinée à la hausse éventuelle des prix, pourrait limiter davantage l'accès à la nourriture et contraindre les ménages à recourir à des stratégies d'adaptation négatives. Le Nord, le Nord-Est, l'Ouest, le Sud, la Grand'Anse et les Nippes nécessitent également une surveillance renforcée afin d'identifier rapidement les zones où le stress hydrique affecterait les cultures et les moyens d'existence. Dans la ZMPAP, les conséquences pourraient se manifester principalement par une détérioration du pouvoir d'achat, des difficultés d'approvisionnement et un accès plus limité à l'alimentation, en particulier pour les ménages déplacés et ceux dépendant de revenus journaliers.

Face à ces risques, le renforcement de la veille climatique avec la mise en place d'un groupe de travail afin de préparer de mesures anticipatoires constituent une priorité urgente, notamment dans les zones déjà confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. Ces actions de suivi doivent permettre d'anticiper les pertes agricoles potentielles et de déclencher, en temps utile, des interventions adaptées : soutien aux producteurs et à la protection des actifs productifs, accès aux semences et aux intrants appropriés, mesures de préservation des moyens d'existence et assistance alimentaire ou soutien au pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables. L'objectif est de limiter les effets cumulatifs du choc climatique sur la production, les revenus et l'accès alimentaire, en accordant une attention particulière aux ménages déjà classés en phases en phase 3 et 4 IPC.

ASSISTANCE HUMANITAIRE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans le contexte haïtien, l'assistance alimentaire constitue un facteur important de la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables, confrontés à l'insécurité, aux déplacements de population, aux chocs climatiques, à la dégradation des moyens d'existence et à la hausse des prix alimentaires. Les interventions alimentaires et monétaires contribuent à réduire les déficits de consommation, à protéger les moyens d'existence et à limiter la détérioration de la situation alimentaire des ménages.

Dans l'analyse IPC, l'évaluation de l'assistance permet d'apprécier l'effet des interventions humanitaires sur la consommation alimentaire et la gravité de l'insécurité alimentaire. Elle tient compte de la couverture, de la régularité, de la durée et de l'adéquation de l'assistance. Toutefois, malgré son importance, la couverture demeure généralement insuffisante par rapport à l'ampleur des besoins.

Selon les données de suivi de la réponse et les planifications transmises par les partenaires pour les trois mois précédant l'analyse, cinq unités ont enregistré un niveau d'assistance alimentaire dépassant le seuil IPC de 25 % de couverture. Il s'agit de Port-au-Prince et Cité Soleil (25 %), Ouanaminthe (26,07 %), Ouest HT01 (25,15 %), Tabarre et Croix-des-Bouquets (44,39 %) ainsi que des camps de personnes déplacées (59,10 %).

Cette contribution a joué un rôle important dans l'atténuation des déficits de consommation alimentaire et dans la prévention d'une détérioration plus marquée de la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires.

Pour la période courante de l'analyse (septembre 2026 à février 2027), des niveaux significatifs d'assistance alimentaire ont été enregistrés dans les camps de déplacement (61% de la population assistée, couvrant seulement 25 % des besoins caloriques (Kcal) des bénéficiaires), le Bas Plateau HT03 (37% de couverture pour 65 % des besoins Kcal couverts), l'Ouest HT06 (30 % de couverture 50 % des besoins Kcal), Croix-des-Bouquets et Tabarre (30 % de couverture pour 38 % des besoins Kcal) ainsi que l'Ouest HT01 (25 % de couverture pour 25 % des besoins Kcal). Dans ces unités, l'assistance a atteint le seuil IPC de prise en compte et a contribué à atténuer les déficits de consommation alimentaire des ménages bénéficiaires. Toutes les autres unités d'analyse présentent une couverture de l'assistance alimentaire inférieure à 25 % des ménages. Parmi celles-ci, plusieurs zones situées dans les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse, des Nippes, du Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Est enregistrent des niveaux de couverture inférieurs à 10 % des ménages.

Les partenaires humanitaires continuent de déployer des efforts importants pour soutenir les ménages les plus vulnérables. Toutefois, la couverture de l'assistance demeure largement insuffisante au regard de l'ampleur des besoins, en particulier dans les zones affectées par l'insécurité, les déplacements de population, les chocs économiques et les contraintes d'accès humanitaire. Bien que l'assistance contribue à réduire les déficits de consommation alimentaire des ménages bénéficiaires et leur permette de maintenir temporairement un niveau minimal de consommation, son impact reste limité à l'échelle des unités analysées et n'est généralement pas suffisant pour entraîner une modification significative de la classification IPC. En conséquence, une grande partie des ménages vulnérables continue de faire face à des difficultés d'accès à l'alimentation et demeure exposée à une détérioration de sa sécurité alimentaire.

Assistance alimentaire – Phase projetée

Selon les données de planification des partenaires pour la période projetée et la prise en compte de l'assistance alimentaire dans l'analyse telle que définie par l'IPC, l'assistance alimentaire devrait se poursuivre dans l'ensemble des zones analysées, avec une concentration particulière dans les zones accueillant des populations déplacées ainsi que dans les départements les plus affectés par l'insécurité alimentaire. Les hypothèses de projection reposent sur une assistance, planifiée, financée et susceptible d'être délivrée

Les camps de personnes déplacées devraient continuer à bénéficier du niveau d'assistance le plus important, avec une couverture projetée supérieure au seuil IPC de 25 % et susceptible d'atteindre environs 59% de la population ciblée. Toutefois, la couverture Kilocalorique demeurera faible (25% seulement). et ce dans un contexte d'absence d'opportunités de revenus stables, de conditions de logement précaires, de mouvements continus de population et de pression croissante sur les services de base, limitant la capacité des ménages à répondre à leurs besoins essentiels. En conséquence, les sites de déplacés son susceptibles de demeurer en Phase 4 (Urgence) durant la période projetée, l'assistance jouant un rôle d'atténuation mineur, ne permettant pas une amélioration significative de la situation.

Dans les autres unités analysées, les niveaux d'assistance prévus devraient rester similaires à ceux de la période courante, mais insuffisants pour atteindre les seuils permettant d'influencer significativement la classification IPC. Les contraintes de financement, l'insécurité persistante et l'augmentation des besoins continueront de limiter la couverture de l'assistance.

ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUE (MÉNAGES DIRIGÉS PAR DES FEMMES)

L'insécurité alimentaire affecte différemment les femmes et les hommes, en fonction de leurs conditions socioéconomiques et de leur accès aux ressources. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la résilience des ménages haïtiens, notamment grâce à leur capacité à s'adapter aux réalités socioéconomiques du pays. Elles contribuent de manière significative au développement rural, à la promotion de l'agriculture durable ainsi qu'à la gestion de l'alimentation et à l'amélioration de la nutrition au sein des familles.

Toutefois, leur participation aux processus décisionnels et leur accès aux dispositifs de développement demeurent limités par des barrières socioculturelles, un accès insuffisant à l'éducation et des ressources limitées. Ces contraintes affectent leurs conditions de vie et celles de leurs communautés. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes sont confrontés à des contraintes structurelles et conjoncturelles, davantage exacerbées par la détérioration de la situation sécuritaire et l'expansion de la violence des gangs armés dans plusieurs régions du pays.

Afin de mieux prendre en compte ces disparités dans l'évaluation de la situation de sécurité alimentaire, les données de l'Enquête nationale de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSSAN) de septembre 2026 ont été traitées et analysées selon le sexe du chef de ménage. Cette approche a également intégré des indicateurs relatifs aux femmes en âge de procréer et à l'indice de prise de décision.

L'exploitation de ces données désagrégées a permis de conduire une analyse IPC distincte dans certaines zones, afin de mieux examiner les différences de situation en matière de sécurité alimentaire selon le sexe du chef de ménage et de contribuer à une compréhension plus approfondie des vulnérabilités spécifiques des populations concernées.

Situation de la sécurité alimentaire de l'analyse sexospécifique (ménages dirigés par des femmes)

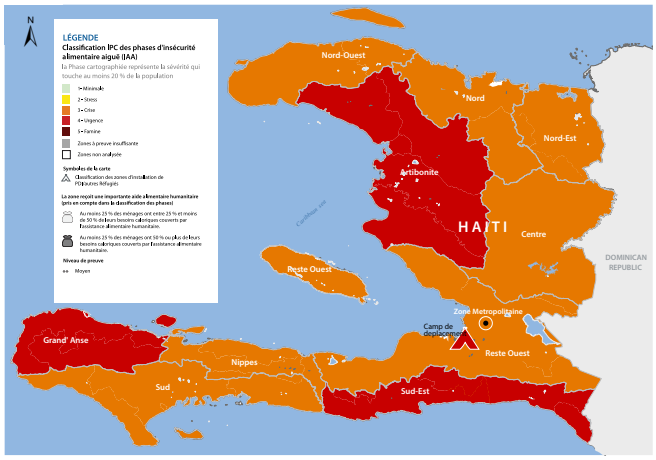
Les résultats montrent que, pour la période actuelle (septembre 2026 - février 2027), 54 % de la population analysée vivant dans des ménages dirigés par une femme, soit environ 3,0 millions de personnes, sont classifiés en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 ou pire de l'IPC), contre 51 % (environ 2,83 millions de personnes) au cours de la même période de l'année précédente (septembre 2025 - février 2026), soit une augmentation de 3 points de pourcentage. Pour la période projetée (mars - juin 2027), cette proportion devrait atteindre 60 %, soit environ 3,3 millions de personnes, contre 53 % (environ 2,93 millions de personnes) projetés pour la même période de l'année précédente (mars - juin 2026), ce qui représente une hausse de 7 points de pourcentage. Ces résultats indiquent une détérioration de l'insécurité alimentaire aiguë parmi la population vivant dans des ménages dirigés par une femme, tant pour la période actuelle que pour la période projetée.

SITUATION ACTUELLE (SEPT 2026 - FÉVRIER 2027)		
3,0M **54 % de la population analysée** Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou plus) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	**Phase 5**	**0 Catastrophe**
	Phase 4	**911 000 Urgence**
	Phase 3	**2 121 000 Crise**
	Phase 2	**1 439 000 Stress**
	Phase 1	**1 072 000 Sécurité alimentaire**

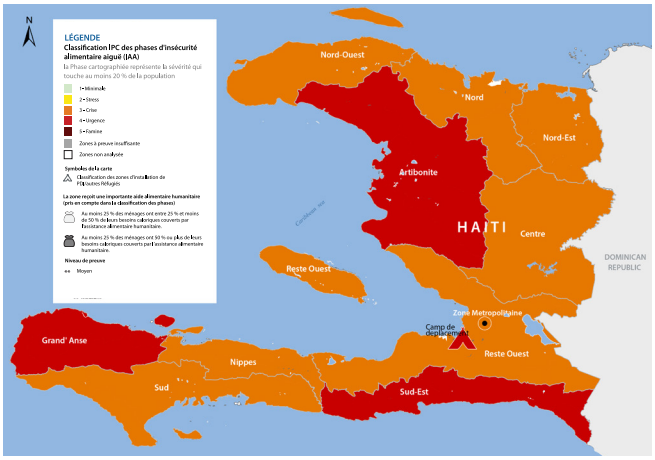
SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)		
3,3M **60 % de la population analysée** Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou plus) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	**Phase 5**	**0 Catastrophe**
	Phase 4	**917 000 Urgence**
	Phase 3	**2 384 000 Crise**
	Phase 2	**1 169 000 Stress**
	Phase 1	**1 072 000 Sécurité alimentaire**

En ce qui concerne le niveau de sévérité, l'analyse sexospécifique révèle que la situation de la sécurité alimentaire des ménages dirigés par les femmes demeure préoccupante. Sur l'ensemble des douze (12) zones analysées, quatre (4) zones sont classées en phase d'urgence (phase 4 de l'IPC), il s'agit : les Camps de déplacement (30%), la Grand' Anse (25%), l'Artibonite (20%) et le Sud-est (20%), et Notons que les autres zones sont classifiées en phase de crise (phase 3 de l'IPC).

SITUATION ACTUELLE (SEPT 2026 – FÉVRIER 2027)



SITUATION PROJETÉE (MARS – JUIN 2027)



Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes
Situation actuelle (septembre 2026 - février 2027)

Unité d´analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	914,266	182,853	20	228,567	25	319,993	35	182,853	20	0	0	4	502,846	55
Camp des déplacés	137,183	13,718	10	27,437	20	54,873	40	41,155	30	0	0	4	96,028	70
Centre	363,569	90,892	25	90,892	25	127,249	35	54,535	15	0	0	3	181,784	50
Grand'Anse	244,249	36,637	15	61,062	25	85,487	35	61,062	25	0	0	4	146,549	60
Nippes	232,264	46,453	20	58,066	25	92,906	40	34,840	15	0	0	3	127,746	55
Nord	664,196	166,049	25	199,259	30	232,469	35	66,420	10	0	0	3	298,889	45
Nord-Est	277,917	69,479	25	69,479	25	97,271	35	41,688	15	0	0	3	138,959	50
Nord-Ouest	479,890	71,984	15	119,973	25	215,951	45	71,984	15	0	0	3	287,935	60
Reste Ouest	547,322	82,098	15	164,197	30	218,929	40	82,098	15	0	0	3	301,027	55
Sud	488,427	73,264	15	122,107	25	219,792	45	73,264	15	0	0	3	293,056	60
Sud-Est	433,985	86,797	20	108,496	25	151,895	35	86,797	20	0	0	4	238,692	55
Zone Métropolitaine	759,242	151,848	20	189,811	25	303,697	40	113,886	15	0	0	3	417,583	55
Grand Total	5,542,510	1,072,072	19	1,439,346	26	2,120,512	38	910,582	16	0	0		3,031,094	54

Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes
Situation projetée (mars- juin 2027)

Unité d´analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	914,266	182,853	20	182,853	20	365,706	40	182,853	20	0	0	4	548,559	60
Camp des déplacés	137,183	13,718	10	27,437	20	48,014	35	48,014	35	0	0	4	96,028	70
Centre	363,569	90,892	25	72,714	20	145,428	40	54,535	15	0	0	3	199,963	55
Grand'Anse	244,249	36,637	15	48,850	20	97,700	40	61,062	25	0	0	4	158,762	65
Nippes	232,264	46,453	20	46,453	20	104,519	45	34,840	15	0	0	3	139,359	60
Nord	664,196	166,049	25	166,049	25	265,678	40	66,420	10	0	0	3	332,098	50
Nord-Est	277,917	69,479	25	55,583	20	111,167	40	41,688	15	0	0	3	152,855	55
Nord-Ouest	479,890	71,984	15	95,978	20	239,945	50	71,984	15	0	0	3	311,929	65
Reste Ouest	547,322	82,098	15	136,831	25	246,295	45	82,098	15	0	0	3	328,393	60
Sud	488,427	73,264	15	97,685	20	244,214	50	73,264	15	0	0	3	317,478	65
Sud-Est	433,985	86,797	20	86,797	20	173,594	40	86,797	20	0	0	4	260,391	60
Zone Métropolitaine	759,242	151,848	20	151,848	20	341,659	45	113,886	15	0	0	3	455,545	60
Grand Total	5,542,510	1,072,072	19	1,169,078	21	2,383,919	43	917,441	17	0	0		3,301,360	60

Les principaux enjeux de disparités de genre en matière de sécurité alimentaire en Haïti

Au niveau national, les résultats de l'ENSSAN 2026 indiquent une forte proportion de ménages dirigés par les femmes ayant comme principales sources de revenus, les commerces de détail (50.8%), la vente de produit d'exploitation agricole (9.8 %) contrairement aux ménages dirigés par les hommes, dont 26.8 % s'adonnant à la vente de produit d'exploitation agricole et 16.6% ont comme source de revenu le travail indépendant (taxi, maçon…). Toutefois, ces principales sources de revenues varient selon les unités. En terme d'évolution des sources de revenus par rapport à l'année dernière, 40.8% des femmes ont déclaré une baisse considérable, avec plus de 25% de leur revenu contre 35% chez les ménages dirigés par les hommes.

À noter que, 90% des ménages ruraux pratiquent l'agriculture et que 48% sont dirigé par des femmes, ce qui souligne ainsi le rôle prédominant de ce secteur dans les moyens d'existence des ménages. En milieu rural, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole en Haïti.

Toujours selon les données de cette enquête, les ménages susmentionnés font face à des chocs multiples, dont les plus importants sont les suivants : la perte de revenus liées à l'insécurité, la hausse des prix, les conflits entre groupes armés occupant les différents axes routiers restreignant la libre circulation des biens et des personnes, les épisodes de violence basées sur le genre et les aléas climatiques. Pour faire face aux chocs, 67.3% des femmes cheffes de ménages ont eu recours à l'endettement contre 62.2% chez les hommes. De plus, les femmes cheffes de ménages affirment rencontrer diverses contraintes liées aux activités agricoles, dont ces quatre principales : la sécheresse/manque d'eau (69.9%), la faible fertilité des sols (32.1%), le coût élevé de la main d'œuvre agricole (26.7%) et la faible disponibilité des intrants (24.7%) (ENSSAN,2025). Au niveau national, 5.8% des ménages dirigés par les femmes ont réservé de la nourriture aux femmes enceintes ou allaitantes contre 1.7% chez les ménages dirigés par les hommes, ce qui limite l'accès de ce groupe à une bonne alimentation.

Le tableau ci-dessous, révèle qu'environ de 56% des ménages dirigés par des femmes ont un score de consommation alimentaire (FCS ou SCA) Limite ou Pauvre. . En ce qui concerne le score de diversité alimentaire du ménage (SDAM), les résultats indiquent également des insuffisances, avec 47% de femmes cheffes de ménages estimant avoir consommé 2 groupes d'aliments ou moins.

Le score de diversité alimentaire pour les femmes en âge de procréer est très faible au niveau national, soit de 70%. Cette situation demeure préoccupante au niveau de tous les départements, dépassant la moyenne nationale, hormis le département du Sud-est (66.6%) et de l'Artibonite (57.0%). Ces résultats montrent la sévérité de l'insécurité alimentaire affectant surtout les femmes en âge de procréer au niveau de ces départements.

Outre ces éléments, l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES, + sévère), un indicateur mesurant l'accès des ménages à l'alimentation, indique une situation préoccupante pour les ménages dirigés par les femmes (82.9%). En ce qui concerne l'échelle de la faim (HHS), plus de 20% des femmes cheffes de ménages indiquant une situation de faim sévère. De plus, de 22.5% femmes cheffes de ménage utilisent les stratégies d'adaptation les plus sévères (urgence).

Ces éléments illustrent l'accès restreint des femmes à l'alimentation et aux ressources productives (intrants, foncier, services financiers et formations techniques), ce qui limite leur contribution à la sécurité alimentaire. En résumé, les disparités genrées dans ce domaine mettent en évidence une marginalisation des femmes dans les sphères décisionnelles, accentuée par des barrières socioculturelles et par un déficit d'éducation et de ressources.

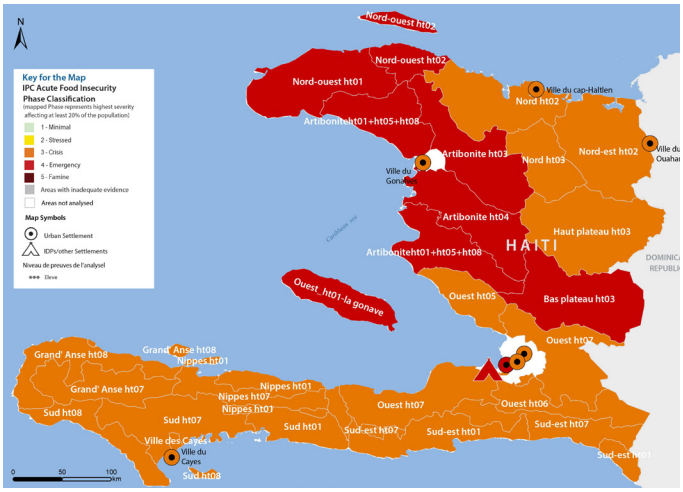
Synthèses des indicateurs de consommation alimentaire et des moyens d'existence selon le sexe

Indicateurs	Sexe	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Consommation alimentaire						
FCS	Hommes	52.5		28.9	18.5	
	Femmes	44.1		32.4	23.5	
HHS	Hommes	51.6	7.7	25.2	12.0	3.5
	Femmes	11.6	56.3	9.8	16.3	6.1
FIES	Hommes	17.6	9.1		73.3	
	Femmes	7.8	9.3		82.9	
rCSI	Hommes	22.2	44.3		33.5	
	Femmes	11.6	38.8		49.5	
Évolution des Moyens d´existence						
LCS	Hommes	16.6	28.5	40.0	14.9	
	Femmes	9.6	33.3	34.6	22.5	

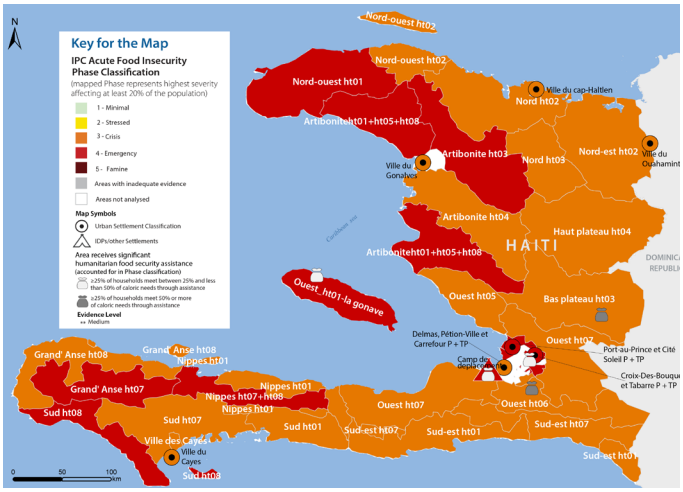
COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

La comparaison des périodes courantes de septembre 2025 (septembre 2025–février 2026) et de septembre 2026 (septembre 2026–février 2027) met en évidence une évolution contrastée de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë en Haïti. Sur le plan géographique, les deux cartes montrent la persistance de zones classées en Urgence (Phase 4 de l'IPC), notamment dans plusieurs zones d'analyses comme le Nord-ouest HT01, de l'Artibonite (HT01 et HT03) et de l'Ouest HT01- La Gonâve, tandis que de nombreuses autres zones demeurent en Crise (Phase 3). La comparaison révèle toutefois des changements dans la répartition spatiale des phases de classification, avec certaines zones qui semblent connaître une amélioration et d'autres où la situation reste particulièrement préoccupante. En termes de population, la proportion de personnes classées en Phase 4 a légèrement diminué, passant de 17 % (environ 1,90 million de personnes) en septembre 2025 à 16 % (environ 1,80 million) en septembre 2026, soit une réduction d'environ 94 000 personnes. Cependant, cette baisse ne traduit pas une amélioration globale, puisque la proportion de la population en Phase 3 ou plus de l'IPC et plus est passée de 50 % à 53 %, représentant une augmentation d'environ 246 000 personnes. Par ailleurs, les projections de mars à juin 2027 indiquent une aggravation potentielle de la situation, avec 57 % de la population analysée, soit près de 6,35 millions de personnes, susceptibles de se trouver en Phase 3 et plus. Ces résultats soulignent la nécessité de renforcer l'assistance alimentaire et nutritionnelle, de protéger les moyens d'existence et de cibler prioritairement les ménages les plus vulnérables.

Situation actuelle: septembre 2025 - février 2026



Situation actuelle: september 2026- février 2027



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES				
Période de l'analyse	Actuelle	Projetée	Actuelle	Projetée
Durée	Sept 2025– février 2026	Mars– Juin 2026	Sept 2026– février 2027	Mars– Juin 2027
Population analysée	11,293,795	11,293,795	11,224,795	11,224,795
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	50%	52%	53%	57%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	5,697,628	5,910,720	5,943,469	5,353,420
Population en phase 3 de l'IPC	3,802,136	3,924,261	4,141,611	4,379,180
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	34%	35%	37%	39%
Population en phase 4 de l'IPC	1,895,492	1,986,459	1,801,858	1,974,240
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	17%	18%	16%	18%
Population en phase 5 de l'IPC	0	0	0	0
Pourcentage en phase 5 de l'IPC	0%	0%	0%	0%

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Priorités de réponse:

Interventions d'urgence : Considérant l'ampleur de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence), il est nécessaire d'intensifier, en temps réel, les actions humanitaires en faveur des ménages les plus vulnérables, afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats, de renforcer leurs actifs productifs et moyens d'existence et prévenir l'adoption de stratégies néfastes supplémentaires à l'avenir.

Appui aux moyens d'existence : Il est important de poursuivre et d'intensifier les actions d'accompagnement visant la reconstruction et le développement des moyens d'existence et des avoirs productifs des ménages ayant subi le poids des chocs récurrents et persistants, notamment la sécheresse, la hausse des prix, le déplacement interne et insécurité. En milieu rural, cet accompagnement devrait se traduire en un appui particulier aux intrants, crédits, matériels et équipements agricoles afin de garantir une meilleure mise en place de la campagne agricole d'hiver 2026 et celle de printemps 2027, ainsi qu'en matière d'innovation pour la conservation/transformation des ressources halieutiques et agricoles. Quant au milieu urbain, ce support devrait être constitué, à très cours termes, en mise en place de programmes de type cash/food for work, cash inconditionnels ainsi que des distributions de kits alimentaires/ hygiéniques et à moyen termes, en l'octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME).

Extension des programmes de protection sociale existants : Mobiliser les partenaires pour la mise en place d'un programme de protection sociale, avec la mise en place d'un registre unifié qui servira de base des interventions conjointes et multisectorielles d'une manière durable.

Articulation entre l'urgence et le developpement : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages, il s'avère important de mieux agencer les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention en vue d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) des ménages. Par conséquent, Il s'avérerait important d'accélérer l'opérationnalisation du FSCPP (Plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire) dans les départements les plus exposés aux chocs climatiques, économiques et sécuritaires, en favorisant une planification conjointe entre les autorités nationales, les partenaires humanitaires et les organisations locales. De ce fait, les résultats de l'analyse IPC serviront à orienter la mise en œuvre du FSCPP, en priorisant les communes classées en Phase 3 et plus, afin de réduire la détérioration de la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des ménages vulnérables.

Recommandations spécifiques à la dimension genre:

- Renforcer la consolidation de l'économie locale, la disponibilité des ressources y compris la protection des moyens d'existence des ménages à travers la mise en place des activités génératrices de revenus (petit commerce, HIMO, élevages, kits alimentaires et agricoles…). Ces programmes devraient prendre en compte les dimensions sécuritaires par le soutien des ménages dirigés par les femmes en ce qui concerne les responsabilités pour le foyer, enfants, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap dans les programmes de protection sociale ou autres.
- Financer des initiatives de cohésion sociale, de changement de comportement, d'accès à l'information dans toutes les activités liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en prêtant une attention particulière aux ménages dirigés par les femmes lors des processus de ciblage, des interventions axées sur l'assistance alimentaire en cash monétaire d'urgence.
- Promouvoir des politiques agricoles inclusives qui garantissent la participation des femmes dans les processus décisionnels.
- Dans la réponse humanitaire, rendre disponible les services en eau potable et assainissement dans les communautés les plus vulnérables comme les personnes vivant dans les camps de déplacés et mettre un accent sur les critères de ciblage y compris dans les mécanismes de suivi et d'évaluation de la réponse. Faciliter la prise en charge pour les victimes des conflits, de violence basée sur le genre ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes tels que l'accès aux soins appropriés.
- Renforcer les capacités des organisations de femmes en leur offrant des formations (techniques agricoles, transformation, conservation et commercialisation de produits agricoles…)
- Mettre en place des programmes de microcrédit ciblant les femmes pour leur permettre d'investir dans leurs activités agricoles et commerciales.
- Soutenir les organisations/coopératives agricoles des femmes en créant des espaces de dialogue, de réseautage, de partage de connaissances et de plaidoyer pour la défense de leurs droits.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation:

En vue de renforcer le système de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAPSAN), il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire pour pouvoir évaluer les risques, surveiller les aléas et diffuser des alertes claires, aux moments opportuns. Cela permettra aussi d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Il est donc recommandé de :

- Appuyer les agriculteurs dans la mise en place de la campagne agricole d'hiver 2026 et de celle de printemps 2027 en leur fournissant des intrants agricoles en temps opportun.
- Suivre régulièrement l'évolution des conditions de sécurité alimentaire dans les unités analysées classées en phase d'urgence (Phase 4 de l'IPC) en intensifiant les programmes d'assistance humanitaires dans les communes prioritaires.
- Mettre en place des programmes d'appui aux personnes déplacées internes que ce soit dans des sites ou dans des familles
- Soutenir financièrement et durablement la réalisation de l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) ; source principale qui alimente la classification de la sécurité alimentaire (IPC) ;
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires départementaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire, ce qui permettra d'alimenter la base de données de la SAN qui servira à fournir des preuves fiables, de manière régulière, pour les prochains cycles d'analyse IPC.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication et toutes les langues appropriées.
- Réaliser la mise à jour du profil des moyens d'existence déjà vieux de 10 ans dans le but de mettre en exergue les principaux changements dans l'économie des ménages.

Facteurs de risque à surveiller

Certains facteurs risquent de faire changer l'analyse de la situation projetée. Il convient donc de les suivre de près notamment :

- Dynamique de la population : une intensification de la violence des groupes armés pourrait intensifier les déplacements internes forcés des populations en exerçant, du même coup, une pression accrue sur les ressources déjà limitées dans les zones d'accueil.
- Conditions agroclimatiques : en période de semis, un déficit pluviométrique en raison de la persistance du phénomène El Niño, pourrait causer la réduction des superficies d'enclavement ainsi que des pertes de récolte lors de la prochaine campagne agricole prévue en printemps 2027.
- Inflation alimentaire : Une éventuelle hausse des prix des produits alimentaires, pourrait occasionner une flambée des prix des produits alimentaires ;
- Hausse de prix des produits pétroliers : Une remontée des cours du pétrole sur le marché international aura un impact sur les prix à la pompe en Haiti ;
- Troubles socio-politiques : Une intensification des troubles socio-politiques contribuerait à détériorer davantage la situation de sécurité alimentaire.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Les résultats de cette nouvelle analyse sont issus des travaux menés dans le cadre d'un atelier de classification IPC organisé par la CNSA du 05 au 13 octobre 2026 à Port-au-Prince. Cet atelier a bénéficié des contributions du PAM, de la FAO, et de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG), ainsi que de la participation des institutions clés de différents secteurs :

- Institutions gouvernementales : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rurale (MARNDR/PARSA, UHM), Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP/UCPNaNu), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de l'Environnement (MDE/ONQEV), Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI), Programme National de Cantine Scolaire (PNCS), DINEPA et Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV).
- Agences des Nations Unies : PAM, FAO, et ONU Femmes.
- ONG nationales/internationales : Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), FLM/NCA, Impact Initiatives/REACH, Caritas Port-au-Prince, Mercy Corps,Fon Koze, FAC consulting.
- Autres partenaires : FEWS NET, Food Security Sector (FSS).

Bien qu'il partage l'analyse des facteurs à l'origine de l'insécurité alimentaire aiguë ainsi que celle des zones les plus préoccupantes en Haïti, FEWS NET exprime un désaccord respectueux quant à l'ampleur et à la gravité de l'insécurité alimentaire aiguë telles qu'elles sont présentées dans l'analyse IPC d'octobre 2026. Selon FEWS NET, le niveau d'insécurité alimentaire aiguë est moins élevé, tant pour la situation actuelle que pour la période de projection.

Ressources

Cette analyse IPC s'est principalement basée sur :

- L'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA (ENSSAN, septembre 2026).

Aussi, différentes autres ressources ont été utilisées. De manière non exhaustive, les plus pertinentes sont :

- Haïti – Suivi Mensuel Des Retours Forcés – OIM, Août 2026
- Volume des flux de retour forcé aux points d'entrée en Haïti – OIM tableau de bord interactif
- Perspectives sur la sécurité alimentaire : L'insécurité persistante, les prix élevés et les chocs climatiques – FEWS NET, Septembre 2026
- Aperçu des contraintes d'accès humanitaire de mars à juin 2026 – OCHA
- Situation Report - Haiti: Displacement from escalation in gang violence - 1 July - 31 August 2026 - UNFPA
- Variation des pourcentages de population par phase et par unité analyse de 2022 – 2026 – CNSA
- Scénarios défavorables et analyse de sensibilité de l'évolution de la situation mondiale – FMI, Mai 2025
- Publications régulieres de ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project)
- Prévision climatique saisonnière pour la période Sept. – Nov. 2026 – UHM, Sept. 2026
- Renforcement d'El Niño en 2026-2027 – ENSO – Climate Prediction Center (CRC)
- OIM-DTM, Situation de déplacement en Haïti – Round 14, août 2026
- Haiti - Monthly-Climate-and-Weather – FEWSNET, July-2026
- Haiti - Effets de la sécheresse sur les plantes cultivées – Fewsnet, Septembre 2026
- Appréciation des récoltes de printemps par rapport à une année normale – CNSA, Sept. 2026
- Données satellitaires : pluviométrie et végétation
- Note-Mensuelle-Dinflation-Du-Mois-De-Juillet-2026, Brh
- La Métamorphose Silencieuse, PNUD 2026
- Données > Profils de pays / Web site ILO
- Principales sources de revenus des menages – CNSA, Sept. 2026
- Résultats préliminaires SMART MSPP UNICEF
- Fiche de synthèse de l'IPC Malnutrition aigue
- Suivi de la Situation Humanitaire (HSM) – REACH
- Haiti: Humanitarian Bulletin (March - May 2026) – OCHA
- Haiti Interactive Map: flood risk, population, conflict | HaitiDocs
- Trajectoires de croissance face aux risques accrus, BM 2026

Sur la base de toutes ces preuves mentionnées ci-dessus, les protocoles standardisés du manuel IPC 3.1 ont permis de classifier la sévérité et de cartographier l'insécurité alimentaire en Haïti. Les unités d'analyse ont été les zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements, les quartiers pauvres et très pauvres de la zone métropolitaine et le groupe des camps de déplacés. Quant à l'analyse sexospécifiques, les unités classifiées sont les départements, la ZMPAP et les camps de déplacés de la ZMPAP.

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été réalisées de manière hybride (virtuelle et présentielle) afin de faciliter la participation de certains partenaires, notamment les points focaux des observatoires de certains départements qui n'ont pas pu faire le déplacement en raison du contexte sécuritaire et l'Unité de Support Global de l'IPC qui fournit un appui technique au groupe de travail.

Limites de l'analyse

- La CNSA a certes fourni des efforts pour avoir une population analysée qui reflète la population totale. Toutefois, les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être couvertes.
- Il convient de souligner que cette classification par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée, forte urbanisation.
- Compte tenu des importants mouvements de population depuis certains quartiers ou certaines communes où la violence des gangs est particulièrement intense vers d'autres quartiers ou communes relativement plus calmes, les chiffres sont probablement sous-estimés dans certaines communes et surestimés dans d'autres.
- En raison de contraintes financières, il a été convenu de fusionner certaines zones d'analyse sur la base de certaines similarités tout en respectant les exigences du protocole IPC. La zone métropolitaine par exemple est passée de 7 zones d'analyse à trois zones d'analyse, les zones Sud HT01 et Sud HT07 ont été également fusionnées.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement ; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse Hilaire
Président du GTT
cnsa@cnsahaiti.org

Pierre Nelby Mathieu
Point focal de l'analyse
pierrenelby.mathieu@wfp.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Elle a bénéficié du soutien technique et financier de MARNDR/PARSA, PMSAN/UE, PAM, FAO, USG, CARE, IICA, SaveThe Children, CRS, Concern World Wide, ONU FEMMES.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en oeuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, Catholic Relief Services (CRS), le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, l'IMPACT, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

CNSA, Observatoires départementaux de la CNSA, USG, MARNDR/PARSA, WFP, FAO/ECHO, DINEPA, PNCS, MDE/ONQEVE, IHSI, IICA, MEF, MSPP/UCPNANU, FSS/ HAITI, FEWS NET, FAMV, IMPACT Initiatives, FLM/NCA, Mercy Corps, FonKoze, FAC consulting.